

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse Depuis 1963, un point de vue de gauche, réformiste et indépendant En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

1935

Edition PDF du 12 décembre 2011 Les articles mis en ligne depuis DP 1934 du 5 décembre 2011

DOMAINE PUBLIC

Dans ce numéro

Les particularités institutionnelles d'une élection (Alex Dépraz)

La Confédération renouvelle son gouvernement mercredi. Un scrutin qui présente cette année quelques originalités

Fiscalité verte: le diable est dans le détail (Albert Tille)

Dans le sillage de trois initiatives populaires, le Conseil fédéral s'attaque à un dossier essentiel mais difficile

Agences de notation: à prendre avec des pincettes (Jean-Pierre Ghelfi)

Elles ont bien des défauts mais il ne sert à rien de les diaboliser

Les banques, plus grandes et dangereuses que jamais (Jean-Daniel Delley)

La Suisse est championne de la concentration bancaire

Hommage à Charles-F. Pochon (André Gavillet)

Décès d'un passionné de journaux, l'un des fondateurs de DP

Les particularités institutionnelles d'une élection

Alex Dépraz • 12 décembre 2011 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/19221

La Confédération renouvelle son gouvernement mercredi. Un scrutin qui présente cette année quelques originalités

Comme tous les quatre ans, l'Assemblée fédérale procèdera ce mercredi à l'élection du Conseil fédéral. A quelques détails près, le mode d'élection qui voit sept scrutins se dérouler successivement pour procéder à l'élection de chacun des sept sages n'a pas subi de modification depuis 1848.

A l'heure où les scénarios plus ou moins vraisemblables font florès, intéressons nous à quelques règles étonnantes.

Cinq millions de candidats

Pour les deux premiers tours du premier scrutin, tous les citoyens suisses sont éligibles sans aucune restriction! Pour les sièges suivants, les personnes qui viennent d'être (ré)élues au Conseil fédéral ne seront plus éligibles. Les partis politiques ont certes pris l'habitude de désigner des «candidats officiels» mais ce choix n'a aucune incidence juridique. Ainsi, il y a quatre ans, Eveline Widmer-Schlumpf n'était pas candidate officielle et a tout de même été valablement élue, comme avant elle Otto Stich et bien d'autres.

L'ordre des scrutins a toute son importance, particulièrement cette année: elle commence par les six sièges dont les titulaires se représentent, par ordre d'ancienneté au Conseil fédéral, et se termine par la sucession de Micheline Calmy-Rey.

Si le PS présente, comme l'usage s'en répand, une double candidature pour le siège vacant, l'UDC innove cette année avec une double candidature qu'elle entend diriger contre Eveline Widmer-Schlumpf qui se représente; en cas d'échec, rien n'empêche de voter pour l'un d'eux au moment de la remise en jeu du siège de Johann Schneider-Ammann, comme le site officiel du Parlement² a l'air de le suggérer, ou du remplacement de Micheline Calmy-Rey. Marina Carobbio, même si elle n'est pas candidate officielle du PS, fera un certain nombre de voix, notamment parmi les élus tessinois, ce qui pourrait rendre la lecture du scrutin compliquée. C'est beaucoup moins probable pour Bruno Zuppiger, qui n'est plus le candidat officiel de l'UDC, mais les casseroles ne rendent pas inéligibles.

245 électeurs

En théorie il y en a 246, les 200 membres du Conseil national et les 46 députés au Conseil des Etats. Mais, l'élection de tous les parlementaires fédéraux n'est pas encore terminée! L'élection des députés au Conseil des Etats est régie par le droit cantonal (DP 19283) et, si le second tour a partout eu lieu (à Soleure le week-end dernier), les résultats n'ont parfois pas encore été officiellement approuvés et les formalités d'entrée en fonction accomplies. Ce sera le cas ce lundi 12 pour Paul Rechsteiner (PS) à Saint-Gall (qui quittera le Conseil national pour le Conseil des Etats et sera remplacé au Conseil national par le premier des«viennent ensuite») et Pirmin Bischof (PDC) à Soleure (qui quittera également le Conseil national). En revanche, il semble que l'UDC schwytzois Peter Föhn (UDC) ne pourra pas participer à cette séance car le gouvernement schwytzois ne procédera à son assermentation 4 que... le jour même de l'élection du Conseil fédéral et il n'est a priori pas prévu que son prédécesseur siège! Une curiosité institutionnelle qui pourra peser de tout son poids en cas de résultat serré: un nombre impair d'électeurs permettrait toutefois d'éviter qu'il y ait une égalité de voix, cas pour lequel la loi ne prévoit pas de solution...

Un président

La séance devrait être présidée par le président du Conseil national, Hansjörg Walter (UDC), mais celui-ci a renoncé à la présider, étant «candidat officiel» de l'UDC. La séance sera donc présidée par le président du Conseil des Etats 5, Hans Altherr, libéral-radical des Rhodes-extérieures d'Appenzell. Hansjörg Walter n'avait sans doute aucune obligation de se récuser car Hans Altherr est tout aussi éligible que lui: le risque d'un manque d'impartialité est donc objectivement identique quel que soit le parlementaire qui préside. De même, il est courant que les parlementaires qui sont eux-mêmes «candidats» participent au scrutin: Alain Berset, Hansjörg Walter et Jean-François Rime seront dans la salle du Conseil national et pas dans celles des pas perdus, leurs voix sont trop précieuses. Mais, l'UDC a sans doute suffisamment de problèmes en ce moment pour ne pas en ajouter un en laissant son candidat de substitution présider la séance!

Quelle composition du Conseil fédéral du 14 décembre au 31 décembre?

Election ne rime pas avec entrée en fonction. Les élus doivent d'abord accepter leur élection en <u>prêtant serment</u> <u>devant l'Assemblée fédérale</u> ⁶. Cinq conseillers fédéraux ont dans l'histoire <u>refusé leur</u> <u>élection</u> ⁷ : quatre au XIXème siècle et Francis Matthey en 1993. Quant à la date de l'entrée en fonction des membres du gouvernement, soit celle à partir de laquelle ils peuvent valablement siéger et prendre des décisions, elle n'est pas clairement fixée par la Constitution ni par la loi: on est loin de la précision horlogère de la Constitution des Etats-Unis⁸ qui fixe la date d'entrée en fonction des présidents au 20 janvier. La Constitution fédérale 9 prévoit un mandat de quatre ans: la pratique des autorités 7 est de faire commencer le mandat ordinaire au 1er janvier qui suit le renouvellement intégral. Micheline Calmy-Rey, qui a d'ailleurs démissionné pour le 31 décembre 2011, pourra donc terminer son année présidentielle. Et, si l'un des membres actuels n'était pas réélu, il aurait le temps de liquider les affaires courantes. Cela signifie également que si le Conseil fédéral devait prendre une décision d'importance pendant les fêtes - songeons à une affaire du type UBS -, il siègerait dans sa composition actuelle.

Des élections complémentaires dans les cantons de Vaud ou de Fribourg? Si Alain Berset est élu, il pourra finir la session dans ses habits de sénateur, n'entrant en fonction que le 1er janvier. Une élection complémentaire devra ensuite être organisée dans le canton de Fribourg pour lui désigner un successeur qui pourrait être le président du PSS lui-même, Christian Levrat. Si Pierre-Yves Maillard remporte le scrutin, les Vaudoises et les Vaudois ne devraient pas être appelés aux urnes une cinquième et une sixième fois depuis la mi-octobre. En effet, la loi permet de ne pas remplacer un siège vacant lorsque la fin de la législature intervient dans les six mois. Or, la législature cantonale se termine le ... 30 juin 2012. Si Vaud retrouve un siège à l'exécutif fédéral, il aura sans doute la particularité d'avoir un Conseil d'Etat de six membres (avec un probable équilibre des forces politiques si la Verte Béatrice Mettraux, en tête du premier tour, est élue dimanche) jusqu'à l'entrée en fonction du gouvernement issu des élections générales qui auront lieu en mars.

Pour mercredi, outre le café et les croissants, n'oubliez donc pas les manuels de droit et les calculettes!

Fiscalité verte: le diable est dans le détail

Albert Tille • 8 décembre 2011 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/19188

Dans le sillage de trois initiatives populaires, le Conseil fédéral s'attaque à un dossier essentiel mais difficile

Après son soutien à la sortie du nucléaire, Eveline Widmer–Schlumpf veut introduire une <u>fiscalité</u> <u>écologique</u> ¹⁵. Le Conseil fédéral charge son département de creuser le dossier.

La sortie progressive du nucléaire et la lutte contre le réchauffement climatique imposent un changement de comportement des individus et des entreprises dans l'utilisation de l'énergie. La fiscalité peut y contribuer. Selon la doctrine libérale, l'impôt doit être neutre et se limiter à alimenter les caisses publiques. Pour se conformer à cette stricte conception, les services de Widmer-Schlumpf nous expliquent que les prix de l'énergie ne couvrent pas les coûts externes, ceux la pollution de l'environnement et des risques d'accidents nucléaires. Les taxes environnementales ont une fonction correctrices. Elles visent à fixer le coût réel de l'énergie. L'Etat ne dirige donc pas les comportements. Il rétablit le marché.

Ce discours idéologique pour amadouer les libéraux orthodoxes ne suffit pas. Il faut rassurer tous azimuts. La réforme ne doit ni augmenter ni diminuer les recettes de l'Etat. Elle doit éviter de redistribuer le poids de l'impôt. Comme la hausse du prix de l'énergie érodera le revenu des ménages modestes et alourdira les coûts des entreprises, il faudra apporter des compensations.

Trois initiatives populaires émanant des <u>socialistes 16</u>, des <u>Verts 17</u> et des <u>Verts libéraux 18</u> demandent une réforme fondamentale de la fiscalité. Le Conseil fédéral en a posé les grande principes. Reste à les appliquer. Et c'est là que les difficultés commencent.

L'initiative des Verts libéraux n'y va pas par quatre chemins. Une taxe sur les énergies non renouvelables devrait remplacer la TVA qui procure un tiers des recettes fédérales. Pour compenser cette perte, la nouvelle taxe devrait donc rapporter au moins 20 milliards chaque année. Massive, donc dissuasive, elle

entraînerait une réduction de la consommation des énergies «sales», donc une baisse des recettes fiscales. Pour garder l'équilibre budgétaire, il faudrait augmenter la taxe jusqu'à un niveau absurde ou reconstruire la TVA abandonnée! On voit, par cet exemple extrême, la difficulté de concilier les taxes d'orientation dissuasives et le maintien des recettes de l'Etat. Pour y parvenir, il faut périodiquement adapter à la hausse le taux des autres impôts: mission combien difficile en Suisse.

Autre exigence du Conseil fédéral pour une réforme fiscale écologique, l'ensemble des ménages et les entreprises ne devraient pas payer plus d'impôts, mais d'autres impôts. Or les ménages, tout comme les entreprises, ont des situations fort diverses. Il sera techniquement et politiquement difficile d'adapter équitablement le système.

La fiscalité verte est une belle idée novatrice. Mais le diable est dans le détail. La bataille que veut entamer Eveline Widmer-Schlumpf sera rude.

Agences de notation: à prendre avec des pincettes

Jean-Pierre Ghelfi • 9 décembre 2011 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/19196

Elles ont bien des défauts mais il ne sert à rien de les diaboliser

Depuis la crise des *subprimes*, dont les prémices remontent à l'été 2007, les agences de notation font beaucoup parler d'elles. Standard & Poor's, Moody's et Fitch – les trois principales – ont encore gagné en célébrité avec la crise des dettes publiques européennes, à commencer par celle de la Grèce (printemps 2010).

Leur système de notation, bien que variant de l'une à l'autre, est symbolisé par leur emploi des premières lettres de l'alphabet (avec ou sans majuscules), auxquelles s'ajoutent des + et des -, ainsi que des indications de tendances – stable, perspective positive, perspective négative.

Les gouvernements semblent aujourd'hui craindre leur verdict au moins autant que celui des urnes. La France est même devenue quasi hystérique à la perspective de perdre son triple A, certains commentateurs n'hésitant pas à prédire que le résidant de l'Elysée cessera de l'être au printemps prochain si les agences décident de «rétrograder» le pays. Encore que la «menace» des agences de procéder à un réexamen de tous les pays de la zone euro si ces derniers ne parvenaient pas à présenter un plan «solide» de sortie de la crise aurait au moins

l'avantage d'éviter à la France d'être moins bien traitée que l'Allemagne. L'honneur serait sauf!

Mais ne prête-t-on pas aux agences de notation plus de pouvoir qu'elles n'en ont effectivement? Sont-elles vraiment devenues des puissances occultes?

Une chose paraît acquise. Leur mode de fonctionnement autant que leur méthodologie manquent de transparence (DP 1918 13). Le Tages-Anzeiger 14 du 6 juillet dernier citait un professeur de l'Université de Saint-Gall qui expliquait: «Les agences indiquent que le calcul de leur notation englobe diverses variables telles que la croissance économique, l'inflation, l'endettement et son évolution ainsi que le taux d'endettement par rapport au produit national. Sont également considérés des indicateurs politiques, comme par exemple ceux de la Banque mondiale relatif à la stabilité politique et de Transparency International concernant la corruption. Mais la manière dont ces variables sont combinées pour établir un pronostic de défaillance reste cependant secret.»

Rien vu venir

Plus mystérieux encore est le fait qu'on prête attention aux agences de notation alors qu'elles ont été en dessous de tout à chacune des échéances importantes de ces vingt dernières années. Elles n'avaient rien vu venir des crises asiatiques de la fin des années nonante. Elles n'avaient rien vu venir de la bulle internet des années 2001-2002.

En ce qui concerne la crise des subprimes, le constat est encore plus accablant. Elles avaient directement été impliquées dans la notation des produits dérivés adossés aux prêts hypothécaires. Elles les avaient généralement évalués à leur maximum, soit AAA, de sorte que les banques du monde entier avaient acquis directement ou accepté en garantie ces produits dérivés. On connaît la suite de l'histoire. Ces produits dérivés «au dessus de tout soupçon» étaient en réalité toxiques. Figurant en grandes quantités dans les bilans de (presque) toutes les banques, ils ont jeté une suspicion généralisée sur leur état de solvabilité. Il n'est donc pas tout à fait exagéré d'affirmer que la crise des subprimes est due pour une bonne part à l' incompétence des agences de notation.

Enfin, elles n'ont rien vu venir non plus de la crise des dettes européennes bien qu'il était évident, depuis les débuts de la monnaie européenne, qu'il était aberrant de pratiquer des taux d'intérêt identiques dans tous les pays de la zone, alors que leurs finances publiques, leur productivité et leurs perspectives de développement étaient dans des états très différents.

Toujours en retard sur les marchés

L'importance prise par les agences de notation depuis une vingtaine d'années, en dépit de leurs insuffisances crasses, tient en particulier au fait que les pouvoirs publics, ou para-publics, n'ont pas voulu se charger de ce travail d'évaluation. Je me souviens très bien de la discussion que nous avions eu à la Commission fédérale des banques (CFB devenue Finma) dans les années 90, lorsqu'il était question de savoir comment les banques devaient considérer les obligations émises par des Etats (ce qu'on s'est mis à dénommer plus tard les dettes souveraines). Le choix a été de dire aux banques qu'elles devaient se référer aux notations des agences, avec l'argument qu'il

n'était pas opportun qu'une agence gouvernementale s'en charge, de manière à ne pas froisser les pays qui pourraient être mal notés. Cette argumentation n'avait rien de spécifiquement helvétique. Elle avait également prévalu dans les autres pays développés.

De toute façon, l'attention soutenue prêtée désormais aux évaluations des agences de notation n'est pas très rationnelle. En réalité, leurs appréciations ont toujours un temps de retard sur les marchés. En fait, ce sont eux qui procèdent à l'évaluation des emprunteurs, qu'ils soient privés ou publics. Depuis les débuts de la crise en Grèce, les différents pays européens doivent s'acquitter de taux d'intérêt assez différenciés lors du renouvellement de leurs emprunts. Les modifications de leur notation, pour certains d'entre eux, ne sont intervenues que plusieurs

mois après que les taux aient plus ou moins pris l'ascenseur.

A cela s'ajoute le fait que les marchés ne tiennent pas forcément compte des notes des agences. Voyez par exemple la décision de l'été dernier au sujet d'une partie de la dette des Etats-Unis dont la note a été abaissée. Non seulement les Etats-Unis n'ont pas eu de difficulté à continuer de trouver des fonds, mais les taux auxquels ce pays a emprunté ont baissé!

Dernière remarque. S'îl est clair que la qualité du message transmis par le messager est souvent médiocre, il ne faudrait toutefois pas aller jusqu'à inverser les responsabilités. Si un pays a une mauvaise note, c'est parce que l'état de son économie, sa productivité, ses perspectives de développement, sa dette publique laissent à désirer. Et cela n'est pas la faute du messager.

Les banques, plus grandes et dangereuses que jamais

Jean-Daniel Delley • 11 décembre 2011 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/19209

La Suisse est championne de la concentration bancaire

UBS et Credit Suisse, comme plusieurs dizaines de banques européennes, n'ont pas échappé à l'oeil critique de Moody's. Selon l'agence de notation, la note de ces établissements doit être dégradée dans la mesure où les gouvernements ne sont plus prêts à à les soutenir en

cas de besoin.

Ces géants de la finance pourraient-ils désormais s'écrouler sans provoquer des réactions en chaîne qui mettraient en péril plusieurs économies nationales, voire l'économie mondiale?

En laissant sombrer Lehmann Brothers en septembre 2008, les autorités américaines ont voulu signifier que les banques too big to fail (TBTF) ne devaient pas compter en dernier ressort sur l'appui automatique des pouvoirs publics. Mais la leçon n'a pas porté. Car devant le cataclysme engendré par cette faillite, les gouvernements ont volé au secours des géants de la finance à coups de centaines de milliards.

En octobre déjà, les ministres

des finances du G7 ont clairement dit qu'ils ne laisseraient pas tomber ces établissements bancaires. Le Conseil de stabilité financière 10 (FSB), une émanation du G20, tente certes d'établir des standards internationaux de régulation. Mais en désignant explicitement 29 banques d'importance systémique, il a également entériné la règle du TBTF. Le sauvetage de la banque belgo-française Dexia, dépecée et partiellement étatisée, en est la plus récente illustration.

La crise financière n'a fait qu'accélérer la concentration bancaire. Les chiffres récemment publiés par la *Neue Zürcher Zeitung* (29.11) sont impressionnants. En dix ans, les cinq plus grandes banques de la planète ont doublé leur part de marché (de 8 à 16%). Le bilan des dix premiers établissement financiers

représente 26% du bilan cumulé des 1000 plus grandes banques. La somme du bilan des 25 principales banques mondiales a septuplé depuis le début des années 1990. Alors qu'à la fin du siècle dernier, les actifs des trois principales banques britanniques représentaient 75% du PIB national, ils atteignent aujourd'hui 200%.

La Suisse est championne de la concentration bancaire, un phénomène qui a précédé la crise de 2008. Si le bilan des deux grands UBS et Credit Suisse s'est quelque peu allégé, leur cumul vaut encore 2,5 fois le PIB helvétique. Beaucoup trop pour qu'un défaut de l'une ou l'autre ne cause des dommages majeurs à l'économie nationale et que les pouvoirs publics restent inactifs.

La garantie publique implicite dont bénéficient les TBTF constitue un avantage concurrentiel que tous les libéraux devraient dénoncer avec vigueur. De ce fait, ces établissements peuvent emprunter à des taux préférentiels. La Banque d'Angleterre estime le montant de ce subventionnement des grandes banques mondiales entre 528 et 2294 milliards de dollars en 2009.

La régulation récemment adoptée par le Parlement, même si elle va plus loin que les exigences de Bâle III 11, ne suffira pas à amortir un choc financier majeur (DP 1904 12). Reste à espérer que face aux soubresauts de la finance internationale, les décideurs politiques s'émancipent de la tutelle des grandes banques, privilégient la stabilité financière et économique et renoncent à soutenir des champions nationaux qui peuvent très rapidement devenir des boulets nationaux.

Hommage à Charles-F. Pochon

André Gavillet • 7 décembre 2011 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/19177

Décès d'un passionné de journaux, l'un des fondateurs de DP

Les journaux sont denrée périssable. *Verba data*. Charles-F. Pochon leur trouvait pourtant un prix quand ils étaient désactualisés. Il les conservait non pas en spécialiste, bibliothécaire ou historien, mais en amateur ayant délimité son domaine. Certes, il était fier de posséder

quelques pièces rares où étaient annoncés en gros titres les grands chocs de notre histoire, mais Charles-F. Pochon n'était pas qu'un collectionneur 19.

S'il recherchait les feuilles *«mortes»*, ce n'était pas pour vivre à une autre époque que la sienne. Il était un social-démocrate convaincu, un coopérateur actif et, par liens familiaux

mais aussi par conviction, un syndicaliste authentique.

Ce passionné de journaux, à l'affût de l'imprimé, ne pouvait pas, en 1963, ne pas avoir entendu parler du lancement de *Domaine Public*. Et passant de la collection à l'action, il se retrouva sur la liste des cosignataires du premier numéro. Depuis, en près de cinquante ans, sa fidélité a été sans faille.

Habitant Berne, parlant le dialecte, haut fonctionnaire à l'OFIAMT (prédécesseur du SECO) puis responsable du nouveau Bureau de la consommation, foncièrement fédéraliste, il ne se sentait nullement exilé dans la ville fédérale. Il était représentatif de ce groupe de Vaudois de Berne qui, le 24 janvier, se réunissaient, toujours en présence d'un conseiller d'Etat venu officiellement de Lausanne, pour fêter l'indépendance dans la ville même de LL.EE.

Charles Pochon jouait à DP un rôle spécifique. Il n'était pas attiré par l'écriture. En revanche, il anima longtemps un groupe qui signait Berner, et surtout il était un documentaliste hors pair. Pas besoin de le solliciter, il repérait le sujet sur lequel chacun travaillait et, avant la publication, on recevait une grande enveloppe jaune, format A4, bourrée de coupures de presse. Apport précieux pour le récipiendaire, et moyen pour l'expéditeur de faire de la place chez lui où le flux d'imprimés montait comme rivière en crue.

Charles-F. Pochon, avec sa femme Marcelle, que nous saluons affectueusement, participait régulièrement à nos séances de discussion interne et à la rencontre annuelle de Montaubion. Il surprenait par sa voix forte et parfois, sortant de son rôle de sage, par sa prédiction de surprises politiques.

Le triomphe de l'informatique a été pour lui une rupture générationnelle, même si les journaux papier n'ont pas disparu – il recevait chaque semaine par les bons soins d'Yvette Jaggi l'édition pdf de DP.

Toutefois, les participations s'espacèrent, les enveloppes jaunes et la documentation se firent plus rares, et brusquement vint l'enveloppe à bordure noire.

André Gavillet et toute l'équipe de DP

Ce journal et le site sont publiés par la SA des éditions Domaine Public

P.A. Alex Dépraz - Chemin de Chandieu 10 - CH 1006 Lausanne - CP 10-15527-9 Lausanne

Liens

- 1. http://www.domainepublic.ch/pages/1935#
- 2. http://www.parlament.ch/f/wahlen-abstimmungen/wahlen-im-parlament/bundesratswahlen/erneuerungswahl-2011/pages/default.aspx
- 3. http://www.domainepublic.ch/articles/18738
- 4. http://www.bote.ch/page/newsticker/index.cfm?id=90689&newsRessort=region
- 5. http://www.admin.ch/ch/f/rs/171_10/a39.html
- 6. http://www.admin.ch/ch/f/rs/171_10/a3.html
- 7. http://www.admin.ch/br/dokumentation/mitglieder/wahlausschlag/index.html?lang=fr
- 8. http://www.usconstitution.net/const.html#Am20
- 9. http://www.admin.ch/ch/f/rs/101/a175.html
- 10. http://www.financialstabilityboard.org/about/mandate.htm
- 11. http://fr.wikipedia.org/wiki/B%C3%A2le_III
- 12. http://www.domainepublic.ch/articles/16885
- 13. http://www.domainepublic.ch/articles/18055
- 14. http://www.tagesanzeiger.ch/wirtschaft/unternehmen-und-konjunktur/Die-Methoden-der-RatingAgenturen/story/21357007
- 15. http://www.admin.ch/aktuell/00089/index.html?lang=fr&msg-id=42479
- 16. http://www.admin.ch/ch/f/ff/2010/index0_11.html
- 17. http://www.admin.ch/ch/f/ff/2011/index0_10.html
- 18. http://www.admin.ch/ch/f/ff/2011/index0_26.html
- 19. http://www.aehmo.org/fonds-darchives/37-archives-de-lassociation-aehmo/92-documents-deposes-par-charles-f-pochon